

RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

N°04/21-09-2026

OBJET :

ACTION ÉCONOMIQUE - ENTREPRISES ET TERRITOIRES

MISE EN ŒUVRE D'UN ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (EDEC) NUMÉRIQUE ENTRE LA DREETS DE CORSE, L'ADEC ET L'EPCI DE CORSE

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	10
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	1
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	11
Nombre total de votants	:	11
Adoption	:	11

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentant des Professionnels : M.

Stefanu VENTURINI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-04_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

CONTEXTE :

Le secteur numérique en Corse connaît une dynamique croissante, sans que ses métiers, ses besoins en compétences et l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises ne soient aujourd'hui précisément documentés.

Afin de mieux cerner ce secteur, la DREETS de Corse, l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) et l'EPCI de Corse se sont rapprochés pour engager conjointement un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) numérique, dispositif porté par l'État et destiné à anticiper et accompagner les mutations économiques d'un secteur d'activité par une meilleure connaissance de ses enjeux d'emploi et de compétences.

CONTENU DU PROJET :

Le projet s'articule en trois phases complémentaires :

1. Une analyse des données administratives portant sur 179 entreprises cœur de cible, complétée par un focus sur 120 établissements du secteur communication/publicité ;
2. Une approche métiers et formations, destinée à objectiver l'adéquation entre l'offre de formation disponible et les besoins des entreprises ;
3. Une enquête quantitative et qualitative conduite auprès de 25 à 30 établissements sélectionnés.

RÉPARTITION DES RÔLES ENTRE PARTENAIRES :

Un groupe technique, constitué des trois partenaires, se réunira régulièrement pour élaborer le cahier des charges précis, orienter le prestataire sélectionné et superviser chaque étape du projet.

La répartition des rôles entre partenaires se présente comme suit :

Accusé de réception du préfet : 28/09/2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Opération	DREETS	ADEC	EPCI-C	Prestataire
Rédaction du cahier des charges et sélection du prestataire	X	X	X	-
Exploitation des données	X	X	X	-
Ciblage des établissements interrogés et recherche des coordonnées	X	-	X	-
Élaboration de la trame du questionnaire	X	X	X	-
Mise en place du questionnaire sur support informatique	-	-	-	X
Envoi du questionnaire et relances par mail	-	-	-	X
Suivi de l'avancement des réponses	X	X	X	X
Relances téléphoniques	-	-	X	-
Entretiens semi-directifs auprès des 25-30 établissements sélectionnés	-	-	X	-
Analyse des résultats	-	-	-	X
Proposition de pistes d'action	-	-	-	X
Restitution	-	-	-	X

En sa qualité de pouvoir adjudicateur, l'EPCI de Corse aura la charge de rédiger le cahier des charges de la consultation, de lancer et conduire la procédure de marché public destinée à sélectionner le prestataire, et d'analyser les offres reçues en vue de l'attribution du marché.

Au-delà de cette mission de maîtrise d'ouvrage, l'EPCI de Corse assurera la gestion administrative et financière du projet, la comptabilité analytique dédiée, l'avance des crédits, le ciblage des établissements et la recherche de leurs coordonnées, l'élaboration de la trame de questionnaire, le suivi des réponses ainsi que la coordination du groupe technique tripartite.

L'EPCI de Corse aura également la charge de réaliser les enquêtes auprès des 25 à 30 établissements sélectionnés.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

Poste	Total 100 %	DREETS 50 %	ADEC 25 %	EPCI-C 25 %
Prestataire (enquête, analyse, restitution)	55 000 €	30 000 €	25 000 €	-
Enquête terrain EPCIC (questionnaires)	20 000 €	20 000 €	-	-
Valorisation temps agents EPCIC	25 000 €	-	-	25 000 €
TOTAL	100 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €

> Les crédits EDEC de la DREETS (50 000€) couvrent une partie du coût du prestataire externe (30 000€) ainsi que la totalité du temps agent EPCI-C dédié à la conduite de l'enquête de terrain (20 000€).

> L'ADEC intervient comme cofinanceur à hauteur de 25 000€, sous forme d'apport financier direct couvrant le solde du coût du prestataire.

> La contribution de l'EPCI de Corse (25 000€) prend la forme d'une valorisation de temps agents, établie sur la base du coût salarial chargé des agents mobilisés.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPCI de Corse, de disposer d'un diagnostic partagé du secteur numérique en Corse, de ses métiers et de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises ;

CONSIDÉRANT le partenariat proposé avec la DREETS de Corse et l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre de ce diagnostic dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-04_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 11

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la mise en œuvre de l'action EDEC numérique telle que détaillée supra ;
- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à solliciter les crédits EDEC portés par la DREETS de Corse et à signer la demande de subvention ;
- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à solliciter les cofinancements nécessaires auprès de l'ADEC.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 21 septembre 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-04_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026